CALENDRIER 2023

COLLECTES EN PORTE-À-PORTEDES DÉCHETS MÉNAGERS

Binche • Ecaussinnes • Estinnes • Soignies • Merbes-le-Château • Seneffe

Devenez incollable sur le tri et les dates de collectes en porte-à-porte!



Téléchargez gratuitement l'application Recycle!

pour tout connaître sur les collectes des déchets





Infos sur le tri et le recyclage : www.fostplus.be

Une information?
Une demande d'intervention?
Une réclamation?

© 0800/11 799 info@hygea.be





Ensemble trions bien, recyclons mieux















Attention, les dates en rouge signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage.

Les collectes des déchets en porte-à-porte commencent très tôt le matin, à partir de 5h30 Il est conseillé de sortir les sacs la veille à partir de 18h. En cas de **travaux sur la voirie**, les déchets organiques, les déchets résiduels et les PMC doivent être **déposés à la limite du chantier**. Exceptionnellement les papierscartons, habituellement collectés via conteneurs, peuvent être déposés en vrac toutes les 4 semaines (dates collectes de votre calendrier). Plus d'infos auprès de votre administration communale.

Faites en sorte que vos sacs de déchets organiques, vos sacs de déchets résiduels, vos sacs PMC et vos papiers-cartons soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver en bord de voirie et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur; cela complique le travail des collecteurs. Les sacs verts de déchets organiques peuvent être placés dans un contenant qui ne doit pas être muni d'un couvercle et ne peut pas dépasser la hauteur du sac.

BINCHE • Zone A : Binche (sauf habitations situées en zone C), Bray, Péronnes, Waudrez, rue de Merbes (sauf habitations situées en zone C)

• Zone B : Buvrinnes (sauf rue de Merbes), Epinois, Leval, Ressaix, Chaussée Brunehault

• **Zone C**: Voir liste ci-dessous

			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
ZONES A, B ET C	Sac déchets organiques	Chaque semaine, le vendredi	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	3, 10, 17, 24, 31	7, 15 , 21, 28	6 , 12, 20 , 26	3 , 9, 16, 23, 30	7, 14, 22 , 28	4, 11, 19 , 25	1, 8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27	4 , 10, 17, 24	1, 9 , 15, 22, 30
	Nouveau Sac Bleu (PMC)	Toutes les 2 semaines, le vendredi	6, 20	3, 17	3, 17, 31	15 , 28	12, 26	9, 23	7, 22	4, 19	1, 15, 29	13, 27	10, 24	9 , 22
	Sac déchets résiduels	Toutes les 2 semaines, le vendredi	13, 27	10, 24	10, 24	7, 21	6, 20	3 , 16, 30	14, 28	11, 25	8, 22	6, 20	4 , 17	1, 15, 30
ZONE A	Papiers-cartons (en conteneur)	Toutes les 4 semaines, le vendredi	6	3	3, 31	28	26	23	22	19	15	13	10	9
ZONE B	Papiers-cartons (en conteneur)	Toutes les 4 semaines, le vendredi	20	17	17	15	12	9	7	4	1, 29	27	24	22
ZONE C	Papiers-cartons (en vrac)	Toutes les 2 semaines, le vendredi	13, 27	10, 24	10, 24	7, 21	6, 20	3 , 16, 30	14, 28	11, 25	8, 22	6, 20	4 , 17	1, 15, 30

20221028_Hygea-Cal-BINCHE.indd 2 28/10/22 18:14



Attention aux jours de collecte reportés

Déchets organiques

Le 15/4 au lieu du 14/4 Le 6/5 au lieu du 5/5 Le 20/5 au lieu du 19/5 Le 3/6 au lieu du 2/6 Le 22/7 au lieu du 21/7 Le 19/8 au lieu du 18/8 Le 4/11 au lieu du 3/11 Le 9/12 au lieu du 8/12 Le 30/12 au lieu du 29/12

Déchets résiduels

Le 6/5 au lieu du 5/5 Le 20/5 au lieu du 19/5 Le 3/6 au lieu du 2/6 Le 4/11 au lieu du 3/11 Le 30/12 au lieu du 29/12

Nouveau Sac Bleu (PMC) Papiers-cartons (conteneur)

Le 15/4 au lieu du 14/4 (zone B) Le 22/7 au lieu du 21/7 (zone A) Le 19/8 au lieu du 18/8 (zone A) Le 9/12 au lieu du 8/12 (zone A)

Papiers-cartons (vrac)

Le 6/5 au lieu du 5/5 Le 20/5 au lieu du 19/5 Le 3/6 au lieu du 2/6 Le 4/11 au lieu du 3/11 Le 30/12 au lieu du 29/12

Noms des rues qui se situent dans la zone C (zone de dérogation).

Arayou (Rue de l') Archers (Rue des) Arquebusiers (Rue des) (jusqu'au 39 côté impair et 100 côté pair)

Bard (Rue) Biche (Rue de la)

Biseau (Rue de)

Bon Secours (Rempart)

Bonnes Femmes (Rue des)

Boucheries (Rue des)

Boulevards (Rue des)

Boussart (Rue)

Brasseries (Rue des)

Bruxelles (Rue de)

(jusqu'au 25 côté impair et 32 côté pair)

Burlet (Avenue de) Cafou (Ruelle à) Carlo-Mahy (Rue)

Carlo-Mahy (Ruelle)

Cerf (Rue du)

Charles Deliège (Avenue)

Cygne (Rue du)

Déportation (Rue de la)

Docteur Schweitzer (Rue du)

Ecoliers (Rue des)

Eugène Derbaix (Place)

Fontaine de Jouvence (Rue) (jusqu'au 5 côté impair et 6 côté pair)

Gaieté (Rue de la)

Gargotte (Chemin de la)

Gilles Binchois (Rue)

Grand Place

Halle aux Filets (Rue de la)

Haute (Rue)

Hure (Rue de la)

Jean Derave (Avenue)

Louis Buisseret (Rue)

Lucien Roland (Rue)

Marché aux Herbes (Rue du) Marché aux Poulets (Rue du)

Masures (Rue des)

Merbes (Rue de)

(jusqu'au 99 côté impair et 130 côté pair) Mons (Route de) (BIN)

(jusqu'au 125 côté impair et 94 côté pair)

Montagne (Rue de la)

Morts (Ruelle aux)

Mourdreux (Rue aux)

(uniquement du côté impair des numéros 1 à 17)

Notre-Dame (Rue)

Notre-Dame de Lorette (Rue)

Oie (Rue de l')

Orphelins (Rue des)

Pastures (Allée des) Pastures (Rue des)

Pépinière (Rue de la)

Phénix (Rue du)

Pont de Bois (Rue du) Pont Martine (Rue du)

(jusqu'au 37 côté impair et 30 côté pair)

Posty (Faubourg du) Récollets (Rue des)

Régence (Rue de la)

Ressaix (Rue de)

Robiano (Rue de)

Saint-Georges (Rempart)

Saint-Georges (Rue)

Saint-Jacques (Rue)

Saint-Moustier (Rue du)

Saint-Paul (Faubourg)

Saint-Paul (Rue)

Saint-Ulgiste (Rue)

Saint-Ursmer (Rue)

Sainte-Anne (Ruelle)

Sainte-Aumône (Rue)

Savoie (Rue de) Sebille (Rue de)

Senzeilles (Rue de)

Tanneries (Rue des)

Triperie (Rue de la)

Trois Escabelles (Rue des)

Versailles (Rue de)

Victoire (Rue de la)

Vieux Sourdiau (Rue du)

Wanderpepen (Avenue)



Plus d'infos au 0800/11799 (n° gratuit) ou www.hygea.be

















Sac déchets organiques (max. 13 kg)

Attention, les dates en rouge signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage.

en porte-à-porte commencent très tôt le matin, à partir de 5h30 Il est conseillé de sortir les sacs la veille **à partir de 18h**.

En cas de travaux sur la voirie, les déchets organiques, les déchets résiduels et les PMC doivent être déposés à la limite du chantier. Exceptionnellement les papierscartons, habituellement collectés via conteneurs, peuvent être déposés en vrac toutes les 4 semaines (dates collectes de votre calendrier). Plus d'infos auprès de votre administration communale.

Faites en sorte que vos sacs de déchets organiques, vos sacs de déchets résiduels, vos sacs PMC et vos papiers-cartons soient **bien visibles et** accessibles. Vos déchets doivent se trouver en bord de voirie et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur; cela complique le travail des collecteurs. Les sacs verts de déchets organiques peuvent être placés dans un contenant qui ne doit pas être muni d'un couvercle et ne peut pas dépasser la hauteur du sac.

ÉCAUSSINNES • Zone 1 : (Toutes les rues qui ne sont pas reprises en zone 2)

• Zone 2 et dérogations : Voir liste ci-dessous

			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
ZONES 1, 2 ET	Sac déchets organiques	Chaque semaine, le lundi	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	6, 13, 20, 27	3, 11 , 17, 24	2 , 8, 15, 22, 30	5, 12, 19, 26	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	4, 11, 18, 25	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	5 , 11, 18, 26
DÉROGATIONS	Nouveau Sac Bleu (PMC)	Toutes les 2 semaines, le lundi	9, 23	6, 20	6, 20	3, 17	2 , 15, 30	12, 26	10, 24	7, 21	4, 18	2, 16, 30	13, 27	11, 26
ZONE 1	Sac déchets résiduels	Toutes les 2 semaines, le lundi	2, 16, 30	13, 27	13, 27	11 , 24	8, 22	5, 19	3, 17, 31	14, 28	11, 25	9, 23	6, 20	5 , 18
	Papiers-cartons (en conteneur)	Toutes les 4 semaines, le lundi	16	13	13	11	8	5	3, 31	28	25	23	20	18
ZONE 2	Sac déchets résiduels	Toutes les 2 semaines, le lundi	9, 23	6, 20	6, 20	3, 17	2 , 15, 30	12, 26	10, 24	7, 21	4, 18	2, 16, 30	13, 27	11, 26
ZONE Z	Papiers-cartons (en conteneur)	Toutes les 4 semaines, le lundi	2, 30	27	27	24	22	19	17	14	11	9	6	5
DÉROGATIONS	Sac déchets résiduels	Toutes les 2 semaines, le lundi	9, 23	6, 20	6, 20	3, 17	2 , 15, 30	12, 26	10, 24	7, 21	4, 18	2, 16, 30	13, 27	11, 26
	Papiers-cartons (en vrac)	Toutes les 2 semaines, le lundi	9, 23	6, 20	6, 20	3, 17	2 , 15, 30	12, 26	10, 24	7, 21	4, 18	2, 16, 30	13, 27	11, 26

Attention aux jours de collecte reportés

Déchets organiques

Le 11/4 au lieu du 10/4 Le 2/5 au lieu du 1/5 Le 30/5 au lieu du 29/5 Le 5/12 au lieu du 4/12 Le 26/12 au lieu du 25/12

Déchets résiduels

Le 11/4 au lieu du 10/4 (zone 1) Le 2/5 au lieu du 1/5 (zone 2 et dérogations) Le 30/5 au lieu du 29/5 (zone 2 et dérogations) Le 5/12 au lieu du 4/12 (zone 1) Le 26/12 au lieu du 25/12 (zone 2 et dérogations)

Nouveau Sac Bleu (PMC) Papiers-cartons (vrac)

Le 2/5 au lieu du 1/5 Le 30/5 au lieu du 29/5 Le 26/12 au lieu du 25/12

Papiers-cartons (conteneur)

Le 11/4 au lieu du 10/4 (zone 1) Le 5/12 au lieu du 4/12 (zone 2)

Noms des rues qui se situent dans la zone 2

- Avedelle (rue de l')
 - (du n° 145 au n° 185 et du n° 62 au n° 162),
- Banière (rue de la). - Bois de Feluv (rue du).

- Bouleng (rue de),

- Brabant (rue du),
- Bréda (rue),
- Champs (rue des),
- Chemin de Fer (rue du),
- Courrière-lez-Ville (rue de),

Noms des rues qui se situent en dérogations

- Digues (rue des) (du n°13 au n°19) - Formahon (ruelle)

- Delcourt (rue),
- Delval (rue).
- Emile Vandervelde (rue).
- Familleureux (rue de),
- Ferrer (rue).
- Huart (cité) (du n°1 au n°8)

- Joseph Wauters (rue),
- Justice (rue de la),
- Lefort (rue).
- Nivelles (rue de),
- Pont Louvy (rue du),

- Pré Sabot (rue du),
- Prodéo (rue),
- Résistance (chaussée de la),
- Sucrerie (rue de la),
- Transversale (rue)

- Tunnel (rue du) (n°1)

28/10/22 18:14 20221028_Hygea-Cal-BINCHE.indd 4 \bigoplus













Attention, les dates en rouge signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage. Les collectes des déchets en porte-à-porte commencent très tôt le matin, à partir de 5h30 Il est conseillé de sortir les sacs la veille à partir de 18h. En cas de **travaux sur la voirie**, les déchets organiques, les déchets résiduels et les PMC doivent être **déposés à la limite du chantier**. Exceptionnellement les papierscartons, habituellement collectés via conteneurs, peuvent être déposés en vrac toutes les 4 semaines (dates collectes de votre calendrier). Plus d'infos auprès de votre administration communale.

Faites en sorte que vos sacs de déchets organiques, vos sacs de déchets résiduels, vos sacs PMC et vos papiers-cartons soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver en bord de voirie et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur; cela complique le travail des collecteurs. Les sacs verts de déchets organiques peuvent être placés dans un contenant qui ne doit pas être muni d'un couvercle et ne peut pas dépasser la hauteur du sac.

ESTINNES • Zone 1 : Estinnes-au-Mont, Estinnes-au-Val et Vellereille-le-Sec, Chaussée Brunehault (Hauchin)

• Zone 2 : Croix-lez-Rouveroy, Haulchin, Fauroeulx, Peissant, Rouveroy et Vellereille-les-Brayeux

			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
ZONES 1 ET 2	Sac déchets organiques	•	4, 11, 18, 25	1, 8, 15, 22	1, 8, 15, 22, 29	5, 13 , 19, 26	4 , 10, 17, 24	1 , 7, 14, 21, 28	5, 12, 19, 26	2, 9, 17 , 23, 30	6, 13, 20, 27	4, 11, 18, 25	2 , 8, 15, 22, 29	7 , 13, 20, 28
	Nouveau Sac Bleu (PMC)	Toutes les 2 semaines, le mercredi	4, 18	1, 15	1, 15, 29	13 , 26	10, 24	7, 21	5, 19	2, 17 , 30	13, 27	11, 25	8, 22	7 , 20
	Sac déchets résiduels	Toutes les 2 semaines, le mercredi	11, 25	8, 22	8, 22	5, 19	4 , 17	1 , 14, 28	12, 26	9, 23	6, 20	4, 18	2 , 15, 29	13, 28
ZONE 1	Papiers-cartons (en conteneur)	-	18	15	15	13	10	7	5	2, 30	27	25	22	20
ZONE 2	Papiers-cartons (en conteneur)	-	4	1	1, 29	26	24	21	19	17	13	11	8	7

Attention aux jours de collecte reportés

Déchets organiques Le 13/4 au lieu du 12/4 Le 4/5 au lieu du 3/5 Le 1/6 au lieu du 31/5 Le 17/8 au lieu du 16/8 Le 2/11 au lieu du 1/11 Le 7/12 au lieu du 6/12 Le 28/12 au lieu du 27/12 Déchets résiduels

Le 4/5 au lieu du 3/5 Le 1/6 au lieu du 31/5 Le 2/11 au lieu du 1/11 Le 28/12 au lieu du 27/12 Nouveau Sac Bleu (PMC)

Le 13/4 au lieu du 12/4 Le 17/8 au lieu du 16/8 Le 7/12 au lieu du 6/12 Papiers-cartons (zone 1)

Le 13/4 au lieu du 12/4

Papiers-cartons (zone 2)

5

Le 17/8 au lieu du 16/8 Le 7/12 au lieu du 6/12



20221028_Hygea-Cal-BINCHE.indd 5

Plus d'infos au **0800/11799** (n° gratuit) ou www.hygea.be





s d illios ad 0000/11/99 (ill gratuit) od www.ilygea.















Attention, les dates en rouge signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage.

en porte-à-porte commencent la veille **à partir de 18h**.

En cas de travaux sur la voirie, les déchets organiques, les déchets résiduels et les PMC doivent être déposés à la limite du chantier. Exceptionnellement les papierscartons, habituellement collectés via conteneurs, peuvent être déposés en vrac toutes les 4 semaines (dates collectes de votre calendrier). Plus d'infos auprès de votre administration communale.

Faites en sorte que vos sacs de déchets organiques, vos sacs de déchets résiduels, vos sacs PMC et vos papiers-cartons soient **bien visibles et** accessibles. Vos déchets doivent se trouver en bord de voirie et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur; cela complique le travail des collecteurs. Les sacs verts de déchets organiques peuvent être peut pas dépasser la hauteur du sac.

MERBES-LE-CHÂTEAU • Zone 1 : Labuissière, Fontaine-Valmont, rue de l'Hôpital, rue des Marais et rue des Bouveries

• Zone 2 : Merbes-Sainte-Marie et Merbes-le-Château

			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
ZONES 1 ET 2	Sac déchets organiques		2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	6, 13, 20, 27	3, 11 , 17, 24	2 , 8, 15, 22, 30	5, 12, 19, 26	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	4, 11, 18, 25	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	5 , 11, 18, 26
	Nouveau Sac Bleu (PMC)	Toutes les 2 semaines, le lundi	9, 23	6, 20	6, 20	3, 17	2 , 15, 30	12, 26	10, 24	7, 21	4, 18	2, 16, 30	13, 27	11, 26
	Sac déchets résiduels	Toutes les 2 semaines, le lundi	2, 16, 30	13, 27	13, 27	11 , 24	8, 22	5, 19	3, 17, 31	14, 28	11, 25	9, 23	6, 20	5 , 18
ZONE 1	Papiers-cartons (en conteneur)	Toutes les 4 semaines, le lundi	9	6	6	3	2, 30	26	24	21	18	16	13	11
ZONE 2	Papiers-cartons (en conteneur)	Toutes les 4 semaines, le lundi	23	20	20	17	15	12	10	7	4	2, 30	27	26

Attention aux jours de collecte reportés

Déchets organiques Le 11/4 au lieu du 10/4 Le 2/5 au lieu du 1/5 Le 30/5 au lieu du 29/5 Le 5/12 au lieu du 4/12 Le 26/12 au lieu du 25/12

Déchets résiduels Le 11/4 au lieu du 10/4 Le 5/12 au lieu du 4/12

Nouveau Sac Bleu (PMC) Le 2/5 au lieu du 1/5 Le 30/5 au lieu du 29/5 Le 26/12 au lieu du 25/12

Papiers-cartons (zone 1) Le 2/5 au lieu du 1/5 Le 30/5 au lieu du 29/5

Papiers-cartons (zone 2) Le 26/12 au lieu du 25/12















Attention, les dates en rouge signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage. Les collectes des déchets en porte-à-porte commencent très tôt le matin, à partir de 5h30 Il est conseillé de sortir les sacs la veille à partir de 18h. En cas de **travaux sur la voirie**, les déchets organiques, les déchets résiduels et les PMC doivent être **déposés à la limite du chantier**. Exceptionnellement les papierscartons, habituellement collectés via conteneurs, peuvent être déposés en vrac toutes les 4 semaines (dates collectes de votre calendrier). Plus d'infos auprès de votre administration communale.

Faites en sorte que vos sacs de déchets organiques, vos sacs de déchets résiduels, vos sacs PMC et vos papiers-cartons soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver en bord de voirie et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur; cela complique le travail des collecteurs. Les sacs verts de déchets organiques peuvent être placés dans un contenant qui ne doit pas être muni d'un couvercle et ne peut pas dépasser la hauteur du sac.

SENEFFE • Zone 1: Familleureux, Seneffe et Petit-Roeulx

• Zone 2 : Arquennes et Feluy

			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
ZONES 1 ET 2	Nouveau Sac Bleu (PMC)	Toutes les 2 semaines, le lundi	9, 23	6, 20	6, 20	3, 17	2 , 15, 30	12, 26	10, 24	7, 21	4, 18	2, 16, 30	13, 27	11, 26
ZONE 1	Sac déchets organiques	Chaque semaine, le jeudi	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23	2, 9, 16, 23, 30	6, 14 , 20, 27	5 , 11, 19 , 25	2 , 8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27	3, 10, 18 , 24, 31	7, 14, 21, 28	5, 12, 19, 26	3 , 9, 16, 23, 30	8 , 14, 21, 29
	Sac déchets résiduels	Toutes les 2 semaines, le jeudi	12, 26	9, 23	9, 23	6, 20	5, 19	2 , 15, 29	13, 27	10, 24	7, 21	5, 19	3 , 16, 30	14, 29
	Papiers-cartons (en conteneur)	-	9	6	6	3	2, 30	26	24	21	18	16	13	11
ZONE 2	Sac déchets organiques		6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	3, 10, 17, 24, 31	7, 15 , 21, 28	6 , 12, 20 , 26	3 , 9, 16, 23, 30	7, 14, 22 , 28	4, 11, 19 , 25	1, 8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27	4 , 10, 17, 24	1, 9 , 15, 22, 30
	Sac déchets résiduels	Toutes les 2 semaines, le vendredi	13, 27	10, 24	10, 24	7, 21	6, 20	3 , 16, 30	14, 28	11, 25	8, 22	6, 20	4 , 17	1, 15, 30
	Papiers-cartons (en conteneur)	-	23	20	20	17	15	12	10	7	4	2, 30	27	26

Attention aux jours de collecte reportés

ZONE 1

Déchets organiques Le 14/4 au lieu du 13/4 Le 5/5 au lieu du 4/5 Le 19/5 au lieu du 18/5 Le 2/6 au lieu du 1/6 Le 18/8 au lieu du 17/8 Le 3/11 au lieu du 2/11 Le 8/12 au lieu du 7/12 Le 29/12 au lieu du 28/12 **Déchets résiduels**Le 5/5 au lieu du 4/5
Le 19/5 au lieu du 18/5
Le 2/6 au lieu du 1/6
Le 3/11 au lieu du 2/11
Le 29/12 au lieu du 28/12

Nouveau Sac Bleu (PMC)

Le 2/5 au lieu du 1/5 Le 30/5 au lieu du 29/5 Le 26/12 au lieu du 25/12 Papiers-cartons

Le 2/5 au lieu du 1/5 Le 30/5 au lieu du 29/5

Attention aux jours de collecte reportés

ZONE 2

Déchets organiques Le 15/4 au lieu du 14/4 Le 6/5 au lieu du 5/5 Le 20/5 au lieu du 19/5 Le 3/6 au lieu du 2/6 Le 22/7 au lieu du 21/7

Le 19/8 au lieu du 18/8

Le 4/11 au lieu du 3/11 Le 9/12 au lieu du 8/12 Le 30/12 au lieu du 29/12 Déchets résiduels

Le 6/5 au lieu du 5/5 Le 20/5 au lieu du 19/5 Le 3/6 au lieu du 2/6 Le 4/11 au lieu du 3/11 Le 30/12 au lieu du 29/12 Nouveau Sac Bleu (PMC)

Le 2/5 au lieu du 1/5 Le 30/5 au lieu du 29/5 Le 26/12 au lieu du 25/12 **Papiers-cartons**

Le 26/12 au lieu du 25/12

















Attention, les dates en rouge signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage. Les collectes des déchets en porte-à-porte commencent très tôt le matin, à partir de 5h30 Il est conseillé de sortir les sacs la veille à partir de 18h. En cas de **travaux sur la voirie**, les déchets organiques, les déchets résiduels et les PMC doivent être **déposés à la limite du chantier**. Exceptionnellement les papierscartons, habituellement collectés via conteneurs, peuvent être déposés en vrac toutes les 4 semaines (dates collectes de votre calendrier). Plus d'infos auprès de votre administration communale.

Faites en sorte que vos sacs de déchets organiques, vos sacs de déchets résiduels, vos sacs PMC et vos papiers-cartons soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver en bord de voirie et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur; cela complique le travail des collecteurs. Les sacs verts de déchets organiques peuvent être placés dans un contenant qui ne doit pas être muni d'un couvercle et ne peut pas dépasser la hauteur du sac.

SOIGNIES • Zone 1 : Soignies et Horrues

• Zone 2 : Casteau, Thieusies, Naast, Neufvilles et Chaussée-Notre-Dame-Louvignies

• Dérogations : Voir liste des rues concernés ci-dessous

			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
ZONES 1, 2 ET DÉROGATIONS	Sac déchets organiques	Chaque semaine, le jeudi	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23	2, 9, 16, 23, 30	6, 14 , 20, 27	5 , 11, 19 , 25	2 , 8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27	3, 10, 18 , 24, 31	7, 14, 21, 28	5, 12, 19, 26	3 , 9, 16, 23, 30	8 , 14, 21, 29
	Nouveau Sac Bleu (PMC)	Toutes les 2 semaines, le jeudi	12, 26	9, 23	9, 23	6, 20	5, 19	2 , 15, 29	13, 27	10, 24	7, 21	5, 19	3 , 16, 30	14, 29
ZONE 1	Sac déchets résiduels	Toutes les 2 semaines, le jeudi	12, 26	9, 23	9, 23	6, 20	5, 19	2 , 15, 29	13, 27	10, 24	7, 21	5, 19	3 , 16, 30	14, 29
	Papiers-cartons (en conteneur)	Toutes les 4 semaines, le jeudi	26	23	23	20	19	15	13	10	7	5	3 , 30	29
70NF 2	Sac déchets résiduels	Toutes les 2 semaines, le jeudi	5, 19	2, 16	2, 16, 30	14 , 27	11, 25	8, 22	6, 20	3, 18 , 31	14, 28	12, 26	9, 23	8 , 21
ZONE 2	Papiers-cartons (en conteneur)	Toutes les 4 semaines, le jeudi	12	9	9	6	5	2 , 29	27	24	21	19	16	14
DÉROGATIONS	Sac déchets résiduels	Toutes les 2 semaines, le jeudi	12, 26	9, 23	9, 23	6, 20	5, 19	2 , 15, 29	13, 27	10, 24	7, 21	5, 19	3 , 16, 30	14, 29
	Papiers-cartons (en vrac)	Toutes les 2 semaines, le jeudi	12, 26	9, 23	9, 23	6, 20	5, 19	2 , 15, 29	13, 27	10, 24	7, 21	5, 19	3 , 16, 30	14, 29





Attention aux jours de collecte reportés

Déchets organiques

Le 14/4 au lieu du 13/4 (zones 1, 2 et dérogations) Le 5/5 au lieu du 4/5 (zones 1, 2 et dérogations) Le 19/5 au lieu du 18/5 (zones 1, 2 et dérogations) Le 2/6 au lieu du 1/6 (zones 1, 2 et dérogations) Le 18/8 au lieu du 17/8 (zones 1, 2 et dérogations) Le 3/11 au lieu du 2/11 (zones 1, 2 et dérogations) Le 8/12 au lieu du 7/12 (zones 1, 2 et dérogations) Le 29/12 au lieu du 28/12 (zones 1, 2 et dérogations)

Déchets résiduels

Le 5/5 au lieu du 4/5 (zone 1) Le 19/5 au lieu du 18/5 (zone 1) Le 2/6 au lieu du 1/6 (zone 1) Le 3/11 au lieu du 2/11 (zone 1) Le 29/12 au lieu du 28/12 (zone 1)

Le 14/4 au lieu du 13/4 (zone 2) Le 18/8 au lieu du 17/8 (zone 2) Le 8/12 au lieu du 7/12 (zone 2)

Nouveau Sac Bleu (PMC)

Le 5/5 au lieu du 4/5
(zones 1, 2 et dérogations)
Le 19/5 au lieu du 18/5
(zones 1, 2 et dérogations)
Le 2/6 au lieu du 1/6
(zones 1, 2 et dérogations)
Le 3/11 au lieu du 2/11
(zones 1, 2 et dérogations)
Le 29/12 au lieu du 28/12

(zones 1, 2 et dérogations)

Papiers-cartons (conteneur)

Le 19/5 au lieu du 18/5 (zone 1) Le 3/11 au lieu du 2/11 (zone 1) Le 29/12 au lieu du 28/12 (zone 1)

Le 5/5 au lieu du 4/5 (zone 2) Le 2/6 au lieu du 1/6 (zone 2)

Déchets résiduels / Papiers-cartons (vrac)

Le 5/5 au lieu du 4/5 (dérogations) Le 19/5 au lieu du 18/5 (dérogations) Le 2/6 au lieu du 1/6 (dérogations) Le 3/11 au lieu du 2/11 (dérogations) Le 29/12 au lieu du 28/12 (dérogations)

Noms des rues qui se situent dans la zone de dérogation

- Alfred Stekke (Rue)
- Artistes (Venelle des)
- Audiger (Rue d')
- Billaumont (Rue)
- Brogniez (Ruelle) uniquement les n° 1 et 3
- Chanoine Scarmure (Rue du)
- Clerbois (Rue)
- Cul de Sac (Rue du)

- École Moderne (Rue de l')
- Emile Vandervelde (Rue)
- Félix Eloy (Rue)
- Ferrer (Rue)
- Général Henry (Rue)
- Grand'Place
- Grégoire Wincaz (Rue)
- Henry Leroy (Rue)
- Jardins (Rue des)

- Joseph Wauters (Place)
- Legros (Rempart)
- Léon Hachez (Rue)
- Lombard (Rue du)
- Martyrs de Soltau (Rue des)
- Millénaire (Place du)
- Mons (Rue de)
- Neufvilles (Rue de) du n°2 au 10
- Neuve (Rue)

- Nivelles (Chemin de) du n°1 au 19 et du n°2 au 6
- Orphelins (Rue des)
- Pierre-Joseph Wincgz (Rue)
- Régence (Rue de la)
- Scaffart (Ruelle)
- Scaubecq (Sentier du) le n°1A et du n°2 au 10
- Station (Rue de la)

- Steenkerque (Rue de) jusqu'au sentier de Scaubecq du n°1 au 47 et du n°2 au 48
- Sucrerie (Rue de la)
- Tour Lette (Chemin du) (du n°2 au 78 = jusqu'à la rue Général Henry et du n°1 au 47 = jusqu'au Sentier de Naast, Motte aux Mégalithes)
- Van Zeeland (Place)
- Verte (Place)

- Vicaire (Ruelle du)
- Vieux Cimetière (Rempart du)



Plus d'infos au 0800/11799 (n° gratuit) ou www.hygea.be







Triez vos emballages en un clin d'oeil avec les guides de tri



jetez-les séparément dans le sac bleu.



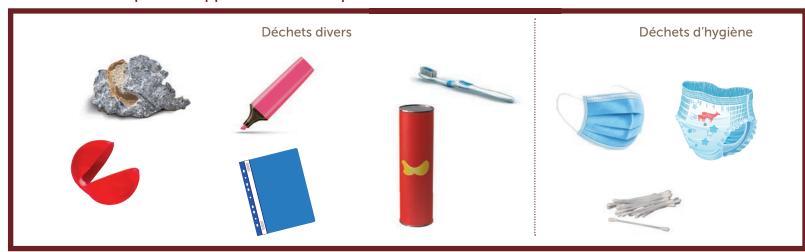






Guide de tri des déchets résiduels

Collectés uniquement via le sac moka réglementaire, en porte-à-porte toutes les 2 semaines ou via les points d'apport volontaire répartis dans la commune.





• Déchets recyclables

(organiques, PMC, etc.) À jeter aux collectes sélectives.

• Déchets dangereux (produits corrosifs, piles, etc.)

À jeter dans les recyparcs.



Interdits • Films en plastique

Linaettes

• Emballages en plastique À jeter dans le sac bleu.

• Langes (enfants et adultes) • Litières non biodégradables

• Pots de repiquage en plastique À jeter dans les recyparcs.

À jeter dans le sac moka

des déchets résiduels.

Plus d'infos au 0800/11 799 (n° gratuit) ou www.hygea.be



Guide de tri des déchets organiques

Collectés uniquement via le sac vert réglementaire, en porte-à-porte chaque semaine.





En cas de mauvais contenu. retriez votre sac et présentez-le lors de la prochaine collecte après en avoir retiré le(les) intrus



Que signifie le logo Point Vert ? Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une règle de tri.

20221028_Hygea-Cal-BINCHE.indd 11 28/10/22 18:14

INTERDIT!



Fortplus Sponsables : Jacques De Milk van Gaever - Fost Plus sasbi-Aven

20221028_Hygea-Cal-BINCHE.indd 12 28/10/22 18:14